



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

SÉANCE SPÉCIALE DU 19 OCTOBRE 2000 À 16 HEURES

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2000
- 2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2000
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
 - 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE BRIGHAM ET/OU BROMONT ET/OU COWANVILLE ET/OU EAST FARNHAM ET/OU SAINT-ALPHONSE ET DÉLÉGUANT AU GESTIONNAIRE PRINCIPAL LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS DANS LE CADRE DU PROJET DE REGROUPEMENT DE LA VILLE DE BROMONT ET DE CES MUNICIPALITÉS
 - 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE BRIGHAM ET/OU BROMONT ET/OU COWANVILLE ET/OU EAST FARNHAM ET/OU SAINT-ALPHONSE ET DÉLÉGUANT AU GESTIONNAIRE PRINCIPAL LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS DANS LE CADRE DU PROJET DE REGROUPEMENT DE LA VILLE DE BROMONT ET DE CES MUNICIPALITÉS
- 6. RÈGLEMENT**
- 7. AFFAIRES COURANTES**

- 7.1 ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE BRIGHAM ET/OU BROMONT ET/OU COWANSVILLE ET/OU EAST FARNHAM ET/OU SAINT-ALPHONSE DANS LE CADRE DU PROJET DE REGROUPEMENT DE LA VILLE DE BROMONT ET DE CES MUNICIPALITÉS
- 7.2 IMMEUBLE SITUÉ AU 5, RUE DU CHEVREUIL : REÇU-QUITTANCE
- 7.3 ACQUISITION DÉFINITIVE DE TERRAIN SITUÉ AU 5, RUE DU CHEVREUIL
- 7.4 LETTRE DE MADAME MIREILLE LANDRY, EXPERT EN SINISTRES, LOMBARD CANADA, RELATIVE À LA MAISON SITUÉE AU 5, RUE DU CHEVREUIL

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 8.1 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 8.2 MODIFICATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR ANDRÉ BENOÎT, GESTIONNAIRE PRINCIPAL, DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT.
- 8.3 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVE AU POSTE DE MONSIEUR LÉOPOLD SOUCY
- 8.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVE À LA CONVENTION COLLECTIVE – SALAIRES PRIMES ET RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTE POUR LES ANNÉES 2000 ET 2001
- 8.5 POSTE D'OPÉRATEUR AU GARAGE MUNICIPAL
- 8.6 RÉORGANISATION DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.